

**PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE**

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE CLEVELAND

Procès-verbal de la séance extrait du livre des délibérations de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité du Canton de Cleveland, tenue le lundi 6 mai 2024 à 19h30, à laquelle sont présents :

- ❖ Monsieur Daniel Braün
- ❖ Monsieur Fernand Leclerc
- ❖ Monsieur Francis Malenfant
- ❖ Madame Audrey Mailhot
- ❖ Madame Sylvie Giroux
- ❖ Monsieur Charles Brochu

Formant quorum des membres du conseil municipal, sous la présidence de monsieur le maire Herman Herbers.

Monsieur Martin Lessard, directeur général et greffier-trésorier, ainsi que Francesca Lebrasseur, greffière adjointe, sont également présents.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-05-01**

Adoption de l'ordre du jour tel que modifié avec dispense de lecture

---

La séance est déclarée ouverte à 19h31.

Il est,

**PROPOSÉ** par Madame Sylvie Giroux

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

**Ordre du jour**

1. **Bienvenue par Monsieur le Maire**
2. **Prise des présences**
3. **Constatation du quorum par Monsieur le Maire qui déclare la séance régulièrement tenue**
4. **Adoption de l'ordre du jour avec dispense de lecture**
5. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 4 mars 2024 avec dispense de lecture**
6. **Correspondance**
7. **Finances**
  - 7.1 Acceptation des comptes à payer
  - 7.2 Acceptation des dépenses incompressibles et des dépenses déjà autorisées depuis le dernier rapport
  - 7.3 Acceptation des salaires, DAS et des frais de déplacement
8. **Administration et affaires courantes**
  - 8.1 Adoption de règlement : Règlement No 608 – Règlement modifiant le Règlement numéro 581 intitulé constitution d'un comité consultatif d'urbanisme (CCU)

- 8.2 Dépôt du rapport annuel sur l'application du Règlement de gestion contractuelle – Année 2023
- 8.3 Autorisation pour l'achat de cinq (5) tables de pique-nique
- 8.4 Acceptation de la soumission de Paysage l'Avenir pour l'aménagement des plates-bandes au bureau municipal
- 8.5 Autorisation de paiement au Gym Espace en mouvement dans le cadre du programme « À Cleveland, ça bouge! »
- 8.6 Autorisation de signature – Entente services aux sinistrés – Société canadienne de la Croix-Rouge
- 8.7 Organisme de concertation pour l'eau des bassins versants de la rivière Nicolet (COPERNIC) – Adhésion 2024-2025
- 8.8 Infotech – Participation à des ateliers de formation
- 8.9 Tech-Nic Réseau Conseil – Acceptation de la soumission pour l'achat de caméras au parc Lamoureux
- 8.10 Tech-Nic – Acceptation de la soumission pour l'ajout d'une caméra au bureau municipal
- 8.11 Conseil Sport Loisir de l'Estrie (CSLE) – Autorisation à déposer une demande d'aide financière au programme « En Estrie, ça bouge! »
- 8.12 Poly Surface – Acceptation de la soumission pour le recouvrement en époxy du plancher dans le chalet au parc Lamoureux
- 8.13 Salle du conseil municipal – Remplacement du mobilier

## 9. Développement local et régional

- 9.1 Société Saint-Patrick – Confirmation de soutien pour 2025

## 10. Urbanisme

- 10.1 Adoption de règlement : Règlement No 607 – Règlement amendant le Règlement de zonage numéro 446 visant à modifier les normes relatives aux conteneurs utilisés comme bâtiments accessoires et à l'orientation des façades de bâtiment
- 10.2 Demande d'autorisation à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour aliénation et lotissement sur le lot 5 534 981 – Demandeurs Benoit Bécharde et Michelle Martel

## 11. Voirie

- 11.1 Les équipements R.M. Nadeau – Acceptation de la soumission pour l'achat d'une faucheuse
- 11.2 Autorisation à la direction générale de déposer le devis de soumission pour les travaux de réfection des ponceaux sur les chemins Healy et Brown sur le site d'appel d'offres public SEAO (système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec)
- 11.3 Couture Timber Mart – Autorisation d'achat de ponceaux

- 11.4 Travaux d'installation de ponceau et nettoyage du fossé sur la rue du Collège Sud
- 11.5 Travaux de nettoyage des fossés sur le chemin McLaughlin
- 11.6 Travaux de changement de ponceau et de rechargement granulaire sur le chemin Pease

## 12. Rapport des activités du Maire

### 13. Varia

- 13.1 Demande d'appui – Fondation Émergence : Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie
- 13.2 Remerciements à M. Charles Hodge pour sa contribution bénévole
- 13.3 Festival de l'auto ancienne de Richmond – Appui financier pour l'édition 2024

## 14. Période de questions du public

### 15. Levée de la séance

## RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-05-02

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 8 avril 2024 avec dispense de lecture

---

Il est,

**PROPOSÉ** par Monsieur Fernand Leclerc

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2024 soit adopté tel que présenté.

## CORRESPONDANCE

---

La correspondance a été déposée à la table du conseil et les suivis demandés par les membres du conseil seront effectués et déposés aux archives après épuration.

## PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC – 19H32 à 19h46

---

Les membres du conseil municipal accordent une période de questions en début de séance afin de permettre aux membres du public de poser des questions au sujet d'un projet visant la zone AF13.

## RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-05-03

Acceptation des comptes à payer

---

Il est,

**PROPOSÉ** par Madame Audrey Mailhot

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** la municipalité du Canton de Cleveland accepte les comptes à payer au montant de 88 301,68 \$ tel que présenté aux membres du conseil.

## RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-05-04

Acceptation des dépenses incompressibles et des dépenses déjà autorisées depuis le dernier rapport

---

Il est,  
**PROPOSÉ** par Monsieur Daniel Braün  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** la municipalité du Canton de Cleveland accepte les dépenses incompressibles et des dépenses déjà autorisées depuis le dernier rapport pour un montant de 11 821,47 \$ auquel s'ajoute le total des chèques émis pour un montant de 1 350,00 \$, le tout tel que présenté aux membres du conseil.

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-05-05**

Acceptation des salaires, DAS et des frais de déplacement

---

Il est,  
**PROPOSÉ** par Monsieur Francis Malenfant  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** la municipalité du Canton de Cleveland accepte les salaires, DAS et des frais de déplacement au montant de 60 \$ tel que présenté aux membres du conseil.

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-05-06**

Adoption de règlement : Règlement No 608 – Règlement modifiant le Règlement numéro 581 intitulé constitution d'un comité consultatif d'urbanisme (CCU)

---

**ATTENDU QUE** le conseil municipal du Canton de Cleveland juge opportun de modifier le règlement constituant un Comité consultatif d'Urbanisme (CCU) pour l'aider à rencontrer efficacement ses responsabilités en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire ;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a le pouvoir de constituer un tel comité en vertu des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1)* ;

**ATTENDU QUE** lors de la séance ordinaire du 8 avril 2024, un avis de motion du règlement numéro 608 a été dûment donné par le conseiller monsieur Fernand Leclerc et le projet de règlement déposé ;

Il est,  
**PROPOSÉ** par Monsieur Fernand Leclerc  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**D'ADOPTER** le Règlement numéro 608 « *Règlement modifiant le Règlement numéro 581 intitulé constitution d'un Comité consultatif d'Urbanisme (CCU)* » soit adopté avec dispense de lecture.

#### **INFORMATION NUMÉRO 2024-05-07**

Dépôt du rapport annuel sur l'application du Règlement de gestion contractuelle – Année 2023

---

Le directeur général, M. Martin Lessard, procède au dépôt du rapport annuel sur l'application du Règlement de gestion contractuelle pour l'année 2023 tel qu'exigé à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec*.

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-05-08**

Autorisation pour l'achat de cinq (5) tables de pique-nique

---

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité du Canton de Cleveland considère important d'offrir à ses citoyennes et citoyens des espaces de repos dans ses parcs municipaux ;

**CONSIDÉRANT QU'** il a été déterminé que des tables à pique-nique seraient un ajout intéressant aux équipements de parcs existants ;

**CONSIDÉRANT QU'** un citoyen de Cleveland, monsieur Normand Larue, fabrique et vend des tables de pique-nique de qualité supérieure ;

Il est,

**PROPOSÉ** par Monsieur Daniel Braün

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** le Conseil de la municipalité du Canton de Cleveland achète cinq (5) tables à pique-nique auprès de M. Normand Larue pour la somme de 1 375 \$.

**QUE** les fonds nécessaires pour la réalisation de la présente résolution soient pris au poste budgétaire : 02-130-00-999 « Divers ».

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-05-09**

Acceptation de la soumission de Paysage l'Avenir pour l'aménagement des plates-bandes au bureau municipal

---

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la municipalité du Canton de Cleveland a procédé en 2023 au réaménagement de la façade de son bureau municipal ;

**CONSIDÉRANT QU'** il reste à faire l'aménagement des plates-bandes situées elles aussi en façade du bureau municipal ;

**CONSIDÉRANT** la soumission de la compagnie Paysage l'Avenir pour l'aménagement des plates-bandes au coût de 2 815 \$ plus les taxes applicables ;

Il est,

**PROPOSÉ** par Madame Audrey Mailhot

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**D'ACCEPTER** la soumission de Paysage l'Avenir au montant de 2 815 \$ plus les taxes applicables.

**QUE** les fonds nécessaires pour la réalisation de la présente résolution soient pris au poste budgétaire : 02-130-00-522 « Entretien & répar. Bâtisse (Bureau municipal) ».

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-05-10**

Autorisation de paiement au Gym Espace en mouvement dans le cadre du programme « À Cleveland, ça bouge! »

---

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 2024-01-18 *Participation au Programme En Estrie, ça bouge! Du Conseil sport loisir de l'Estrie* adoptée lors de la séance du conseil municipal du 15 janvier dernier ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité du Canton de Cleveland a déterminé qu'elle aiderait financièrement les utilisateurs du Gym Espace en Mouvement à raison de 50 % de rabais sur les frais d'abonnement et/ou pour les cours de groupe, et ce, jusqu'à un maximum de 1 800 \$ ;

Il est,

**PROPOSÉ** par Monsieur Charles Brochu

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**D'AUTORISER** le directeur général à effectuer un paiement de 1 800 \$ au Gym Espace en Mouvement.

**QUE** les crédits nécessaires aux fins de la présente résolution soient pris au poste budgétaire : 02-701-90-950 « *Fonds de soutien aux organismes sport et culture* ».

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-05-11**

Autorisation de signature – Entente services aux sinistrés – Société canadienne de la Croix-Rouge

---

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités doivent prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, notamment la *Loi sur la sécurité civile* et la *Loi sur les cités et villes* et le *Code municipal du Québec* ;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités doivent protéger la vie, la santé et l'intégrité des personnes et des biens lors de sinistres ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Croix-Rouge est partie intégrante de la Société canadienne de la Croix-Rouge, dont la mission est d'assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence ou des sinistres en leur offrant une assistance humanitaire ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Croix-Rouge, organisme à part entière du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, intervient selon les règles régissant l'aide humanitaire, conformément à ses principes fondamentaux et au code de conduite qu'elle a adopté ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Croix-Rouge est un organisme humanitaire sans but lucratif possédant des ressources et de l'expertise susceptibles d'aider et de

supporter les villes et les municipalités, lors d'un sinistre mineur ou majeur, et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et matérielles ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Croix-Rouge a une entente avec le ministère de la Sécurité publique du Québec concernant la gestion de l'inventaire du matériel d'urgence appartenant au gouvernement du Québec et disponible en cas de sinistre pour aider une population sinistrée ;

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 2023-06-16 adoptée lors de la séance du 5 juin 2023 autorisant la signature de l'amendement No 1 à l'entente de service aux sinistrés se terminant le 31 mai 2024 ;

**CONSIDÉRANT** la volonté de la Municipalité du Canton de Cleveland et de la Croix-Rouge de signer une nouvelle entente ;

Il est,

**PROPOSÉ** par Madame Audrey Mailhot

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** la Municipalité du Canton de Cleveland accepte la nouvelle entente de service aux sinistrés avec la Croix-Rouge, tel que présenté.

**QUE** la Municipalité du Canton de Cleveland accepte de s'engager à verser une contribution annuelle pour la durée de l'entente comme suit :

- 2024-2025 : 0,20 \$ per capita
- 2025-2026 : 0,21 \$ per capita
- 2026-2027 : 0,21 \$ per capita

**QUE** la durée de l'entente soit du 1<sup>er</sup> juin 2024 au 31 mai 2027.

**QUE** la Municipalité du Canton de Cleveland autorise le Maire, M. Herman Herbers et le directeur général, M. Martin Lessard, à signer l'entente de services aux sinistrés avec la Croix-Rouge.

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-05-12**

Organisme de concertation pour l'eau des bassins versants de la rivière Nicolet (COPERNIC) – Adhésion 2024-2025

---

**CONSIDÉRANT** la réception de l'avis de renouvellement de cotisation de l'Organisme de concertation pour l'eau des bassins versants de la rivière Nicolet (COPERNIC) ;

Il est,

**PROPOSÉ** par Monsieur Daniel Braün

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**D'AUTORISER** le directeur général à renouveler l'adhésion de la Municipalité du Canton de Cleveland

auprès de COPERNIC pour l'année 2024-2025 et à défrayer les coûts associés au poste budgétaire : 02-460-00-494 « Association Copernic ».

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-05-13**

Infotech – Participation à des ateliers de formation

---

Il est,

**PROPOSÉ** par Monsieur Fernand Leclerc

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**D'AUTORISER**

Mme Suzanne Boucher, trésorière adjointe, à participer à deux (2) ateliers de formation sous forme de webinaire portant sur la révision de la paie 2024 et sur les mises à jour du système SYGEM offert par Infotech le 16 et 22 mai prochain au coût de 250 \$ chaque plus les taxes applicables.

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-05-14**

Tech-Nic Réseau Conseil – Acceptation de la soumission pour l'achat de caméras au parc Lamoureux

---

**CONSIDÉRANT QUE**

le conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland souhaite procéder à l'installation de caméras de surveillance au parc Lamoureux ;

Il est,

**PROPOSÉ** par Monsieur Daniel Braün

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE**

la Municipalité du Canton de Cleveland accepte la soumission de Tech-Nic Réseau Conseil pour l'achat de caméras au montant de 1 071,95 \$ plus les taxes applicables, le tout selon la soumission reçue le 17 avril 2024.

**D'AUTORISER**

le directeur général à signer pour et au nom de la municipalité tout document relatif au dossier.

**QUE**

les fonds nécessaires pour la réalisation de la présente résolution soient pris au poste budgétaire : 02-701-50-640 « *Autres pièces et accessoires* ».

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-05-15**

Tech-Nic Réseau Conseil – Acceptation de la soumission pour l'ajout d'une caméra au bureau municipal

---

**CONSIDÉRANT QUE**

le conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland souhaite procéder à l'ajout d'une caméra de surveillance au bureau municipal ;

Il est,

**PROPOSÉ** par Madame Sylvie Giroux

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** la Municipalité du Canton de Cleveland accepte la soumission de Tech-Nic Réseau Conseil pour l'achat d'une caméra à haute résolution conçue pour la vision nocturne au montant de 675.45 \$ plus les taxes applicables, le tout selon la soumission reçue le 11 mars 2024.

**D'AUTORISER** le directeur général à signer pour et au nom de la municipalité tout document relatif au dossier.

**QUE** les fonds nécessaires pour la réalisation de la présente résolution soient pris au poste budgétaire : 02-130-01-670 « Achats de logiciels et équip. Informatique ».

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-05-16**

Conseil Sport Loisir de l'Estrie – Autorisation à déposer une demande d'aide financière au programme « En Estrie, ça bouge! »

---

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité du Canton de Cleveland souhaite déposer un projet dans le cadre du programme « En Estrie, ça bouge! » auprès du CSLE ;

**CONSIDÉRANT QUE** le CLSE soutient jusqu'à 90 % des dépenses admissibles des projets retenus ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité s'engage à assumer un minimum de 10 % des dépenses admissibles ainsi que toutes les dépenses non admissibles ;

**CONSIDÉRANT QUE** la période de dépôt pour les projets est du 25 avril au 17 mai 2024 ;

Il est,

**PROPOSÉ** par Monsieur Charles Brochu

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**D'AUTORISER** la Municipalité du Canton de Cleveland à procéder au dépôt d'une demande d'aide financière auprès du CSLE dans le cadre du programme « En Estrie, ça bouge! ».

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-05-17**

Poly Surface – Acceptation de la soumission pour le recouvrement en époxy du plancher dans le chalet au parc Lamoureux

---

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la municipalité du Canton de Cleveland souhaite améliorer ses infrastructures de loisirs ;

**CONSIDÉRANT QUE** le plancher du bâtiment du parc Lamoureux nécessite un nouveau recouvrement de surface ;

**CONSIDÉRANT** la soumission de la compagnie Poly Surface de Victoriaville au coût de 4 140,80 \$ plus les taxes applicables, pour l'installation d'un revêtement en époxy ;

Il est,  
**PROPOSÉ** par Monsieur Francis Malenfant  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

- D'ACCEPTER** la soumission de la compagnie Poly Surface de Victoriaville au coût de 4 140,80 \$ plus les taxes applicables pour le recouvrement en époxy du plancher dans le chalet au parc Lamoureux.
- QUE** les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet soient pris au poste budgétaire : 02-701-50-522 « *Entretien bâtiment et terrain de jeu* ».

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-05-18**

Salle du conseil municipal – Remplacement du mobilier

---

- CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland désire moderniser le mobilier de la salle du conseil municipal ;
- CONSIDÉRANT** la soumission reçue de la compagnie Bureau l'Entrepôt de Drummondville pour l'achat des tables et des chaises requises au montant de 7 087,66 \$ plus les taxes applicables ;

Il est,  
**PROPOSÉ** par Madame Sylvie Giroux  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

- D'ACCEPTER** la soumission de Bureau l'Entrepôt au montant de 7 087,66 \$ plus les taxes applicables ;
- QUE** les crédits nécessaires pour l'achat du mobilier soient pris à même le poste budgétaire : 23-020-17-001 « Achat de mobilier de bureau ».

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-05-19**

Société Saint-Patrick – Confirmation de soutien pour 2025

---

- CONSIDÉRANT QUE** la tenue du *Irish Heritage Festival* est conditionnelle à une confirmation de soutien de la municipalité ;

Il est,  
**PROPOSÉ** par Monsieur Fernand Leclerc  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

- QUE** la Municipalité du Canton de Cleveland confirme son soutien à la Société Saint-Patrick en budgétant un don de 250 \$ pour l'année 2025.
- D'AUTORISER** le directeur général à signer le formulaire de confirmation de soutien de la Société Saint-Patrick.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-05-20**

Adoption de règlement : Règlement No 607 – Règlement amendant le Règlement de zonage numéro 446 visant à modifier les dispositions sur les conteneurs utilisés comme bâtiments accessoires et la définition de façade de bâtiment

---

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité du Canton de Cleveland a adopté un règlement régissant le zonage sur son territoire ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité de modifier ce règlement ;

**CONSIDÉRANT QUE** les dispositions concernées par le présent projet de règlement restreignent les initiatives de certains citoyens ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal trouve pertinent de procéder à la modification de son règlement de zonage no. 446 afin d'y apporter certains ajustements ;

**CONSIDÉRANT QUE** la modification proposée est conforme aux objectifs du plan d'urbanisme ;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme a été consulté et appui les modifications demandées ;

**CONSIDÉRANT QUE** lors de la séance ordinaire du 4 mars 2024, un avis de motion du Règlement numéro 607 a été dûment donné par le conseiller monsieur Fernand Leclerc et le premier projet de Règlement déposé ;

**CONSIDÉRANT QU'** une assemblée de consultation a été tenue le 8 avril 2024 dernier sur le premier projet de Règlement numéro 607 ;

Il est,

**PROPOSÉ** par Monsieur Fernand Leclerc

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**D'ADOPTER** le Règlement numéro 607 « *Règlement amendant le Règlement de zonage numéro 446 visant à modifier les dispositions sur les conteneurs utilisés comme bâtiments accessoires et la définition de façade de bâtiment* » avec dispense de lecture.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-05-21**

Demande d'autorisation à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour aliénation et lotissement sur le lot 5 534 981 – Demandeurs Benoit Bécharde et Michelle Martel

---

**CONSIDÉRANT QU'** en 2021, Benoit Bécharde et Michelle Martel ont vendu le lot 5 534 981 à Mathieu Martel-Bécharde et Camille Yergeau ;

**CONSIDÉRANT QUE** la décision de la CPTAQ du 8 janvier 1996 au dossier 230408 a permis le lotissement de ce lot et l'implantation d'une résidence ;

- CONSIDÉRANT QUE** cette décision n'autorisait pas l'aliénation ;
- CONSIDÉRANT QU'** une décision est obligatoire pour aliéner une propriété en zone agricole ;
- CONSIDÉRANT QUE** cette demande n'aura aucun impact négatif sur l'homogénéité de la communauté et sur la possibilité d'utilisation à des fins agricoles les lots avoisinants ;
- CONSIDÉRANT QUE** cette demande ne contrevient à aucun règlement en vigueur sur le territoire de la municipalité ;

Il est,

**PROPOSÉ** par Monsieur Daniel Braün

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

- D'APPUYER** la demande d'autorisation déposée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) par Benoit Béchard et Michelle Martel.

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-05-22**

Les équipements R.M. Nadeau – Acceptation de la soumission pour l'achat d'une faucheuse

---

- CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité du Canton de Cleveland doit procéder à chaque année au fauchage du gazon et des mauvaises herbes en bordure des chemins municipaux ;
- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité s'est dotée d'un tracteur John Deere capable de supporter une faucheuse de 2,2 mètres de longueur ;
- CONSIDÉRANT** la recommandation du comité de la voirie à l'effet d'acquérir une faucheuse afin d'éviter les frais annuels de sous-contractants ;
- CONSIDÉRANT QUE** le contremaître de voirie a vérifié les prix pour des équipements comparables auprès de divers fournisseurs ;
- CONSIDÉRANT QUE** la faucheuse Kubota soumissionnée par Les Équipements R. M. Nadeau correspond en tous points aux attentes de la municipalité ;
- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité souhaite acquitter cette dépense à même son fonds de roulement ;

Il est,

**PROPOSÉ** par Madame Audrey Mailhot

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

- DE PROCÉDER** à l'achat d'une faucheuse à disque de marque Kubota de 2,2 mètres auprès de la compagnie Les équipements R.M. Nadeau au prix de 14 600 \$ plus les taxes applicables.
- DE PAYER** cette dépense à même le fonds de roulement de la Municipalité du Canton de Cleveland.

**QUE** le directeur général / greffier-trésorier soit et est autorisé pour et au nom de la municipalité à approprier à même le fonds de roulement la somme de 15 328,18 \$ (taxes nettes), remboursable selon la cédule suivante :

01 janvier 2025 5 109.40 \$

01 janvier 2026 5 109.39 \$

01 janvier 2027 5 109.39 \$

**QUE** la municipalité prévoit, chaque année, à même ses revenus généraux, une somme suffisante pour rembourser l'emprunt au fonds de roulement.

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-05-23**

Autorisation à la direction générale de déposer le devis de soumission pour les travaux de réfection des ponceaux sur les chemins Healy et Brown sur le site d'appel d'offres public SEAO (système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec)

---

Il est,

**PROPOSÉ** par Monsieur Daniel Braün

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**D'AUTORISER** le directeur général à déposer le devis de soumission pour les travaux de réfection des ponceaux sur les chemins Healy et Brown sur le site d'appels d'offres public SEAO.

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-05-24**

Couture Timber Mart – Autorisation d'achat de ponceaux

---

**CONSIDÉRANT** les travaux requis de changement de ponceaux sur la rue du Collège Sud et sur le chemin Pease ;

**CONSIDÉRANT** la soumission reçue de la compagnie Couture Timber Mart de Cleveland pour l'achat de quatre (4) ponceaux au montant de 1 576,99 \$ plus les taxes applicables ;

Il est,

**PROPOSÉ** par Madame Audrey Mailhot

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**D'AUTORISER** l'achat de quatre (4) ponceaux auprès de la compagnie Couture Timber Mart au montant de 1 576,99 \$ plus les taxes applicables.

**QUE** les crédits nécessaires à l'achat des ponceaux soient pris au poste budgétaire : 02-320-20-521 « Articles de tuyauterie – ponceaux ».

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-05-25**

Travaux d'installation de ponceau et nettoyage du fossé sur la rue du Collège Sud

---

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité du Canton de Cleveland doit assurer l'entretien et le maintien de plus de 140 kilomètres de routes ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'installer un nouveau ponceau vis-à-vis la propriété du 785, rue du Collège Sud ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité du Canton de Cleveland fournira les ponceaux requis dans le cadre de ses travaux ;

**CONSIDÉRANT** la soumission de Jim Coddington, datée du 22 avril 2024, au coût de 1 545,00 \$ plus les taxes applicables, pour les travaux d'installation de ponceau et de nettoyage des fossés ;

Il est,

**PROPOSÉ** par Monsieur Charles Brochu

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**D'ACCEPTER** la soumission de Jim Coddington pour l'installation d'un ponceau et du nettoyage du fossé au coût de 1 545,00 \$ plus les taxes applicables.

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-05-26**

Travaux de nettoyage des fossés sur le chemin McLaughlin

---

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité du Canton de Cleveland doit assurer l'entretien et le maintien de plus de 140 kilomètres de routes ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité souhaite procéder au nettoyage des fossés sur le chemin McLaughlin sur une longueur de 300 mètres ;

**CONSIDÉRANT** la soumission reçue de Jim Coddington le 22 avril dernier au coût de 1 590,00 \$ plus les taxes applicables ;

Il est,

**PROPOSÉ** par Monsieur Charles Brochu

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**D'ACCEPTER** la soumission de Jim Coddington pour le nettoyage des fossés sur le chemin McLaughlin sur une longueur de 300 mètres au coût de 1 590,00 \$ plus les taxes applicables.

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-05-27**

Travaux de changement de ponceau et de rechargement granulaire sur le chemin Pease

---

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité du Canton de Cleveland doit assurer l'entretien et le maintien de plus de 140 kilomètres de routes ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité du Canton de Cleveland fournira les ponceaux requis dans le cadre de ses travaux ;

**CONSIDÉRANT** la soumission de Jim Coddington, datée du 22 avril 2024, au coût de 994,35 \$ plus les taxes applicables, pour le changement du ponceau ainsi que le rechargement granulaire du chemin Pease ;

Il est,

**PROPOSÉ** par Monsieur Charles Brochu

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**D'ACCEPTER** la soumission de Jim Coddington pour le remplacement d'un ponceau et le rechargement granulaire du chemin Pease au coût de 994,35 \$ plus les taxes applicables.

#### **RAPPORT DES ACTIVITÉS DU MAIRE**

---

Monsieur le Maire Herman Herbers fait mention au conseil municipal des activités qui se sont produites depuis son dernier rapport d'activités.

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-05-28**

Demande d'appui – Fondation Émergence : Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie

---

**CONSIDÉRANT QUE** la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

**CONSIDÉRANT QUE** malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

**CONSIDÉRANT QUE** le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003.

**CONSIDÉRANT QU'** il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

Il est,

**PROPOSÉ** par Monsieur Fernand Leclerc

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**DE PROCLAMER** le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-05-29**

Remerciements à M. Charles Hodge pour sa contribution  
bénévole

---

**CONSIDÉRANT QUE** la semaine de la reconnaissance des bénévoles était du 14 au 20 avril 2024 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal souhaite souligner l'importance de nos bénévoles et leur rôle essentiel pour nos citoyens et notre communauté ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité du Canton de Cleveland souhaite reconnaître une ou un citoyen pour leur contribution à la communauté ;

**CONSIDÉRANT QUE** M. Charles Hodge est un résident de la Municipalité du Canton de Cleveland ;

**CONSIDÉRANT QUE** M. Charles Hodge est bénévole pour la « *Popote roulante* » depuis 7 ans ;

**CONSIDÉRANT QUE** M. Charles Hodge est fidèle au poste tous les lundis pour les citoyennes et les citoyens de la région ;

**CONSIDÉRANT QUE** M. Charles Hodge croit qu'il est essentiel de soutenir nos aînés et d'être présent lorsqu'il y a une demande ;

Il est,

**PROPOSÉ** par Madame Sylvie Giroux

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** le conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland salue et remercie M. Charles Hodge pour le travail bénévole qu'il accomplit dans sa communauté et qui contribue au bien être des citoyennes et des citoyens de la région.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-05-30**

Festival de l'auto ancienne de Richmond – Appui financier pour  
l'édition 2024

---

**CONSIDÉRANT QUE** le Festival de l'auto ancienne de Richmond constitue un événement touristique important pour la région ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Festival de l'auto ancienne de Richmond se tiendra la fin de semaine du 10 et 11 août 2024 ;

**CONSIDÉRANT** la demande d'aide financière adressée à la Municipalité du Canton de Cleveland par l'organisation du Festival ;

Il est,

**PROPOSÉ** par Madame Audrey Mailhot

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** la Municipalité du Canton de Cleveland appuie la demande d'aide financière du Festival de l'auto ancienne de Richmond à la hauteur de 300 \$.

**QUE** les crédits nécessaires pour la réalisation de la présente résolution soient pris au poste budgétaire : 02-701-90-790 « *Autres dépenses – Dons* ».

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC – 20h19 à 20h35**

---

Les citoyens pouvaient soumettre leur question par courriel avant 19 heures le 6 mai 2024.

Aucune question n'a été reçue par courriel.

Les questions des citoyens présents ont été entendues et répondues par les membres du conseil.

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-05-31**

Levée de la séance

---

L'ordre du jour étant épuisé;

Il est,

**PROPOSÉ** par Monsieur Fernand Leclerc

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** la séance soit levée à 20h35.

#### **DISPONIBILITÉ DE FONDS**

---

La Municipalité du Canton de Cleveland a adopté un règlement no 553 sur le contrôle et le suivi budgétaire et déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses, lors de la séance du Conseil municipal du 6 août 2018, le tout en conformité avec les articles 165.1, 176.4, 960.1 et 961 du *Code municipal*.

L'autorisation des dépenses projetées faisant l'objet des présentes est donc issue dudit règlement et du suivi et contrôle édicté et qui sera réalisé par le Comité des finances de la municipalité, le tout en conformité avec la loi.

#### **APPROBATION DES RÉSOLUTIONS**

---

« Je, Herman Herbers, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal* ».

À Canton de Cleveland, ce 7e jour du mois de mai de l'an deux mille vingt-quatre.

---

Herman Herbers, Maire

---

Martin Lessard, Greffier-trésorier